

ARRÊTÉ

A/2021/ **1529** /MVAT/CAB/SGG

PORTANT AFFECTATION D'UN TERRAIN URBAIN A USAGE DE SERVICE

LE MINISTRE

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR NATIONAL DES DOMAINES ET DU CADASTRE

- VU- La Constitution ;
- VU- La loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018 portant organisation Générale de l'Administration Publique ;
- VU- L'Ordonnance O/92/019/PRG/SGG du 30 Mars 1992 portant promulgation du Code Foncier et Domanial en République de Guinée;
- VU- Le Décret D/2018/288/PRG/SGG du 05 Décembre 2018 portant Attributions et Organisation du Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire ;
- VU- Le Décret D/2021/014/PRG/SGG du 15 Janvier 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU- Le Décret D/2021/015/PRG/SGG du 18 Janvier 2021, portant structure du Gouvernement,
- VU- Les Décrets D/2021/017-018-024 et 028 /PRG/SGG des 19, 21,23 et 27 Janvier 2021, et D/2021/082/PRG/SGG du 19 Mars 2021 portant Compositions partielles du Gouvernement,
- VU- Le Décret D/2021/118/PRG/SGG du 29 Avril 2021 portant nomination d'un membre du Gouvernement ;
- VU- Les pièces du dossier

== ARRÊTÉ ==

ARTICLE 1er/ : Il est affecté à **L'AMBASSADE DU ROYAUME DU MAROC**, Conakry, le terrain nu formant les parcelles n° 436 à 440 du lot 72 et les parcelles n° 428 à 435 du lot 73 du plan cadastral du Centre Directionnel de Koloma, Commune de Ratoma, issu du morcellement du Titre Foncier n° 09981/2007/TF de Conakry, d'une contenance de 8.041 mètres carrés.

ARTICLE 2/ Ledit terrain est destiné exclusivement à la construction de son Siège.

ARTICLE 3/ : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République

AMPLIATIONS :

J.O/SGG.....4 SFG.....1
MVAT/DATU/DICLOCAV 4 /DOCAD...4
GOUV/COMM....3...INT....2/18

Conakry, le **18 JUIN 2021**


Dr IBRAHIMA KOUROUMA